



Communiqué de presse

Encouragement de la culture : Les traditions vivantes dans l'espace urbain

Urban gardening, manifestations du 1^{er} mai et Street Parade – Quelles traditions appartiennent au patrimoine culturel immatériel de Suisse méritant d'être sauvegardé ?

Berne, 14 octobre 2014. Le 24 octobre 2014 aura lieu à Fribourg le colloque « Les traditions vivantes dans l'espace urbain ». Il est organisé par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) en collaboration avec l'Office fédéral de la culture (OFC), les commissions suisse et allemande pour l'UNESCO et l'Union des villes suisses.

En ratifiant la Convention de l'UNESCO, la Suisse s'est engagée pour la sauvegarde, la promotion et la recherche du patrimoine culturel immatériel. L'OFC a établi, en collaboration avec les cantons, une *Liste des traditions vivantes en Suisse* qui sera mise à jour périodiquement. Actuellement, cette liste contient 167 traditions, en majorité rurales. Les traditions vivantes sont-elles réellement cantonnées à la campagne ? Comment les traditions vivantes peuvent-elles se former dans l'espace urbain ?

Le colloque traitera de la perception et de la reconnaissance des traditions vivantes dans l'espace urbain sur les plans scientifique et politique. Il a pour objectif de donner de nouvelles impulsions au développement de la *Liste des traditions vivantes* et de l'encouragement de la culture en Suisse.

« Les traditions vivantes dans l'espace urbain »

Date : 24 octobre 2014

Lieu : Fri Art, Centre d'art de Fribourg

Renseignements : Manuela Cimeli, tél. 031 313 14 46 (direct) / 40 (centrale),

E-Mail: manuela.cimeli@sagw.ch

Programme et informations détaillées sur:

<http://www.sagw.ch/fr/sagw/veranstaltungen/vst14-sagw/vst14-sk/traditionen.html>

Dossier « Traditions vivantes dans l'espace urbain », Bulletin 3/2014:

<http://www.sagw.ch/bulletin>

Lien vers la liste des « Traditions vivantes en Suisse » de l'Office fédéral de la culture :

<http://www.bak.admin.ch/kulturerbe/04335/04341/04342/index.html?lang=fr>

L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) coordonne et encourage la recherche en Suisse dans les domaines de sa compétence. En tant qu'organisation faitière d'une soixantaine de sociétés savantes, elle défend leurs intérêts devant le Parlement, auprès des organes exécutifs, dans les milieux scientifiques et devant l'opinion publique. Elle a pour but d'assurer le lien entre le monde académique et la société. Disposant d'un budget annuel de 10 millions de francs environ, elle est dirigée par un Comité de dix-neuf membres issus de la communauté scientifique, de la politique et de l'administration. Son secrétariat compte treize collaboratrices et collaborateurs.